

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**



**Présents : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (Proc), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLAZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.**

**Absente excusée : Mme GERARD (Proc. Mme AIMONE-CAT)**

**Secrétaire de séance : Mme SANDY**

**Ouverture de la séance à 19 Heures 05.**

## **ORDRE DU JOUR**

- **Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30/08/2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.**
- **Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point supplémentaire sera rajouté à l'ordre du jour.**

### **ADMINISTRATION**

#### **1° - Communication du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes « Cœur de Garonne »**

Monsieur le Maire donne communication du rapport d'activité 2020. Ce dernier n'appelle aucune observation .

**Délibération d'information**

#### **2° - Acquisition de mobilier installé par un locataire à l'issue de son départ du logement**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. et Mme CALVAYRAC sont locataires de la Commune depuis 1983. Ces derniers vont quitter ce logement prochainement et demande si la Commune voudrait racheter la cuisine intégrée installée par leurs soins. Monsieur le Maire propose de racheter ce mobilier au prix de 900€, soit 20% de la dépense initiale.

**Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Impasse de Pentens – Désignation postale - Numérotation**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réalisation du lotissement « Pentens2 ». A la demande des services postaux, il faut créer les adresses postales des propriétaires des lots. Monsieur le Maire propose de dénommer la rue « Impasse de Pentens » et d'attribuer le numéro 1 au lot 1, le numéro 2 au lot 2, le numéro 3 au lot 3, le numéro 4 au lot 4, le numéro 5 au lot 5 et le numéro 6 au lot 6.

**Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Vente de la parcelle cadastrée A 738**

Monsieur le Maire rappelle que le locataire du pavillon 7 rue des Prunus a fait une demande d'achat de ce logement qui a été évalué par l'agence Castex Immo à 97 000€. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour vendre ce pavillon à M. et Mme HERNANDO au prix de l'évaluation.

**Autorisation est donnée à l'unanimité des membres présents.**

### **5° - Rénovation thermique de l'école**

a) Monsieur le Maire expose que l'Entreprise SAS SEDEC présente une déclaration de sous-traitance en faveur de l'Entreprise ADECB pour la réalisation de la prestation « Découpe des casquettes béton » pour un montant de 19 000€ HT.

**Sous-traitance acceptée à l'unanimité des membres présents.**

b) Monsieur le Maire expose que les Etablissements FOURCADE présentent une déclaration de sous-traitance en faveur de la SARL JM Démolition-Désamiantage pour les travaux de « Désamiantage des menuiseries amiantées » pour un montant de 9 726€ HT.

**Sous-traitance acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Réfection du plafond de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que le plafond de la cantine avait été repeint à la suite d'un incendie ce qui avait modifié les propriétés acoustiques des dalles. La salle est devenue très bruyante. Monsieur le Maire propose de remplacer ces dalles et d'en profiter pour changer le système d'éclairage pour adopter une solution plus économique. Des devis ont été demandés aux entreprises titulaires du marché à bons de commandes. L'entreprise OLIVEIRA-ROGEL réaliserait les travaux de remplacement des dalles pour un montant HT de 5 609.86€ et l'entreprise ERD remplacerait l'éclairage actuel par des dalles led pour un montant HT de 3 547€. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

**Propositions acceptées à l'unanimité des membres présents.**

### **7° - Réfection des trottoirs avenue des Caussades. Convention**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la compétence voirie il est proposé de réaliser la réfection des trottoirs de l'avenue des Caussades pour un montant HT de 81 751€. Une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental qui pourrait être d'un montant de 26 350.20€. Une convention sera à signer.

**Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **RESSOURCES HUMAINES**

### **8° - Passage aux 1607 heures au 01/01/2022**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique oblige les collectivités à revoir le temps de travail du personnel communal qui doit être de 1607 heures annuelles. Des propositions de réorganisation sont faites. Elles seront soumises au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour validation. Le passage aux 1607 heures devra être effectif au 01/01/2021.

**Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.**

### **ECOLE**

**9°** Un point est fait sur la rentrée scolaire, l'aide aux devoirs qui débutera la semaine prochaine

### **COMMUNAUTE DES COMMUNES**

**10°** Un point est fait sur la collecte des ordures ménagères. Il est rappelé que les administrés doivent OBLIGATOIREMENT répondre à l'enquête.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 13/10/2021 : Exercice cadre du Poste de Commandement Communal. Une réunion préparatoire est proposée aux conseillers municipaux le 11/10/2021 à 19 h.
- Point sur la limitation de vitesse sur la RD 817
- Point sur un projet d'installation d'une antenne FREE sur la Commune
- Point sur le RESO POUCE
- Interrogations sur l'organisation des animations de fin d'année
- Prochaine journée pour les enfants et adolescents le 20/11/2021 en prévision
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Fait à BOUSSENS, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Maire,  
Christian SANS

